

Le 21 mars 2003

DIRECTION RÉGIONALE
OCÉANS ET ENVIRONNEMENT

26 MARS 2003

REÇU

Monsieur Jean Piuze
Directeur régional des océans et de l'environnement
Pêches et Océans du Canada
Institut Maurice-Lamontagne
850, route de la Mer
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Monsieur,

Dans sa lettre du 5 mars dernier, M. Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'Énergie et aux Changements climatiques, vous mentionnait qu'une analyse plus poussée de la justification de la cote de gestion du réservoir Pikauba était en cours. Aussi, nous vous présentons les nouveaux scénarios en analyse.

Scénario 1 : Variante de gestion des niveaux d'eau et de marnage au réservoir Kénogami

Cette variante consiste à considérer, en période estivale, une cote d'exploitation à 163,7 m pouvant varier de 163,6 m à 163,96 m.

Scénario 2 : Variante établie afin de considérer les préoccupations du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) au regard d'un projet de moindre impact

Dans le cadre de l'analyse plus poussée de la justification de la cote de gestion du réservoir Pikauba, et compte tenu des préoccupations du ministère des Pêches et des Océans Canada (MPO) au regard d'un projet de moindre impact, nous avons recherché à établir le niveau minimal du réservoir Pikauba qui correspond aux fréquences de non-respect du niveau minimal d'exploitation du lac Kénogami pour la période estivale des années 1982 à 1996. Cette recherche nous a menés à la cote approximative de 413 m.

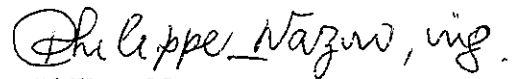
...2

Les études de ces nouveaux scénarios et la vérification précise des impacts associés à ceux-ci sont actuellement en cours. Le ministère des Ressources naturelles (MRN) vous propose de présenter au ministère des Pêches et des Océans du Canada les résultats au fur et à mesure. De plus, une première rencontre pourrait être tenue au début du mois d'avril afin de présenter les résultats préliminaires de ces deux scénarios.

Le MRN prévoit également vous présenter et vous déposer l'analyse finale de ces variantes d'exploitation des réservoirs Kénogami et Pikauba. De plus, il prévoit déposer cette analyse lors d'éventuelles audiences publiques qui sont prévues dans le cadre de la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le chef de service,


Philippe Nazon

PN/LP/fb